A compléter

A adapter

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**ASsemblée GénéralE**

**du Groupement pastoral ................**

**L’AN DEUX MILLE DIX-NEUF**

**ET LE ................**

**Les membres de l’Assemblée Générale, dûment convoqués, se sont réunis**

**sous la Présidence de ................**

**Présents :** **................**

(cf. feuille d'émargement en annexe)

## **ORDRE du JOUR**

**1- Validation des comptes 2019 et présentation du budget prévisionnel 2020**

**2- Aucune aide publique directe**

**3- Bilan saison 2019 et règlement des frais d'estive 2019**

**4-Organisation et projets de la saison 2020**

**5- Règlement intérieur/aspects sanitaires (IBR...)**

**6- Renouvellement des administrateurs**

**7- Questions Diverses**

**1- Validation des comptes 2019 et présentation du budget prévisionnel 2020**

Monsieur le Président présente les comptes 2019 et le budget prévisionnel 2020 (Cf. détail en annexe).

Une inquiétude est exprimée sur la viabilité financière de ce GP.

Une recherche d'économies est à prévoir mais **des charges pèsent sur le GP :**

**- des charges fixes tels que les loyers et l'assurance ,**

**- et des charges nécessaires pour la bonne gestion pastorale. Il s'agit pour le GP d'assurer une bonne gestion des ressources et de s'adapter aux conditions locales particulières de ce territoire difficile (dynamique d'embroussaillement sur les jasses, restauration des clôtures suite aux travaux de bucheronnage de l'ONF...).**

Ce contexte particulier rend impératifs :

* la rénovation annuelle et l'entretien au cours de saison des équipements en place,
* le maintien de la dynamique de travaux sur la végétation dans les rares secteurs où la valeur pastorale est correcte.

Un bilan financier sera à faire en fin d'estive afin de se projeter sur les années à venir.

L’Assemblée Générale après avoir délibéré, valide les comptes 2019 et approuve le budget prévisionnel à l’unanimité des membres présents.

**2- Aucune aide publique directe**

Suite à la réforme de la PAC en 2015, le GP ne perçoit plus la PHAE.

**Les membres du GP déplorent le désengagement des pouvoirs publics envers le collectif et espèrent que la prochaine réforme soutiendra les pratiques de maintien du pastoralisme collectif.**

La mise en estive permet d'accroitre sensiblement les surfaces des exploitations (ICHN et DPB). Les éleveurs sont donc sollicités pour contribuer davantage aux frais de fonctionnement (cf point suivant).

**3- Bilan saison 2019 et règlement des frais d'estive 2019**

...

**4-Organisation et projets de la saison 2020**

* **Utilisateurs et effectifs 2020 :**

Nombre d’éleveurs utilisateurs prévus : ....

Nombre de bêtes transhumantes prévues : ....

* **Organisation du pâturage et prévisions de travaux :**

Dates de montée des troupeaux /descente prévisionnelle : ...

Calendrier de pâturage : ...

Travaux à effectuer : ...

* **Organisation du gardiennage des troupeaux en 2020**

Description et/ou commentaires sur le salarié / les éleveurs participant au gardiennage

*Exemple dans le cas où le GP embauche et que l'AG a lieu en fin année - IMPORTANT* valider la décision suivante : l'Assemblée approuve la décision d'embauche pour la saison 2020 à l'unanimité des membres présents. Elle se fera sur la durée habituelle d'embauche et aux conditions de rémunération habituelles. Une demande d'aide sera déposée auprès des services de la DDTM 66 dans le cadre du prochain appel à projet de la Région. L'Assemblée habilite le Président du GP à faire cette demande afin de candidater à l'obtention de crédits européens (FEADER) et Etat/Région.

*Autre exemple* : Ce sont les éleveurs qui à tour de rôle veillent tout au long de la saison à la santé des animaux et à l'étanchéité des clôtures, et assurent le transfert des animaux d'un quartier à un autre.

**5- Règlement intérieur/aspects sanitaires (IBR...)**

Les membres du GP présents engagent une discussion sur leurs pratiques vis à vis de l'IBR. Le Président du GP rappelle qu'à partir de l'estive 2022 aucun animal positif IBR ne pourra obtenir l'autorisation de transhumance. C'est pourquoi chaque éleveur devra dorénavant fournir au Président avant la montée en estive la situation sanitaire de chacun des animaux qui transhument sur ce territoire.

Le président propose un avenant au règlement intérieur du GP, il est examiné et signé par les membres.

**6- Renouvellement des administrateurs :**

Les administrateurs suivants sont réélus à l'unanimité par les membres de l'Assemblée présents.

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

**7- Questions diverses**

...

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

*Qualité, état civil, signature et cachet*

**..., Président du GP**

*1 copie de ce PV d’Assemblée Générale et des comptes de l'exercice précédent sera transmise à la DDTM (Service Économie Agricole) 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX*

*Les démarches nécessaires à la mise en conformité du dossier administratif seront effectuées auprès de ce service.*

**Liste d’émargement**

**Assemblée Générale**

**du Groupement Pastoral .......**

**Le .............. 2019**

|  |  |
| --- | --- |
| NOM et PRENOM | SIGNATURE |
|  |  |